

Objet **[INTERNET] enquête Unitech**
De Marie Felix <marie_felix@orange.fr>
À <pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr>
Date 20/12/2019 17:50
Priorité Normale



Ministère de l'Intérieur

Félix MARIE

152 rue de Normandie

94700 Maisons-Alfort

Mme la Préfète,

MM les Commissaires à l'enquête publique Unitech

Je tiens par la présente à manifester mon opposition à l'implantation de cette laverie, pour plusieurs raisons.

- Opacité de la procédure.
- Cette activité est présentée sous le terme anodin de laverie. Pire, un atelier de décontamination qu'elle inclura est nommé Leasing, activité financière n'ayant guère de lien avec le nucléaire. Or il appert du dossier présenté par le pétitionnaire que le niveau de radioactivité de cet atelier sera environ 15 fois supérieur à celui de la laverie. Le pétitionnaire semble ainsi avoir décidé d'avancer masqué, pour que les personnes peu attentives et ne se fiant qu'aux effets d'annonce du discours public ne prennent pas conscience de ce dont il s'agit.
- Le dossier proposé sur le site de la préfecture semble procéder de la même volonté d'entraver la compréhension de l'information, en fournissant une multitude de fichiers informatique (pas loin d'une centaine) non hiérarchisés, sans réel fil directeur. Il faudra du temps et de l'opiniâtreté au lecteur pour s'orienter et sélectionner les documents les plus importants. Dans cette optique il apparaît symptomatique que le dossier complet et mis à jour en juillet soit relégué en fin de liste, sous les n°s 0047. Tout se passe comme si on avait voulu que le lecteur se lasse avant de parvenir à ce document récent. C'est d'autant plus évident que d'autres enquêtes publiques choisissent de réellement introduire l'ensemble des pièces avec un texte les listant et expliquant succinctement leur rôle dans l'ensemble du dossier.
- Choix de l'emplacement.
- Tout conduit à rejeter cette implantation en amont d'un bassin hydrographique peuplé de millions (ou même dizaines de millions) de personnes. De Saint-Dizier au Havre, en passant par Paris et l'Île-de-France, que de populations « bénéficiaires » d'une pollution chimique et radiologique provenant des effluents liquides de cette activité projetée ! Quels risques pour elles en cas d'accident de manipulation sur ces rejets !
- On n'aurait pu trouver pire endroit que la Joinchère, située sur une nappe hydraulique affleurante. L'étymologie même du nom le révèle : jonchère, lieu couvert de joncs (donc situé en zone humide). Le dossier Unitech reconnaît ce fait sans ambages, pièce 0047C, p. 147 : « L'emprise de l'aire d'étude se situe en zone de sensibilité « très élevée », ce constat vient confirmer la présence d'une zone de nappe affleurante »

- En réponse à ce risque de travailler les pieds dans l'eau, avec toutes les conséquences de pollution de la nappe qu'on peut facilement imaginer, l'entreprise prévoit de rehausser le bâtiment d'un mètre et de l'isoler avec en soubassement un film étanche. Mais en dix, vingt ou trente ans, comment vieillira ce film ? Difficile de penser qu'il conservera toutes ses qualités. Son remplacement sera-t-il possible et facile ? Plutôt que de choisir cet emplacement si défavorable et d'y pallier par une solution aussi peu raisonnable, n'aurait-il pas été bien plus sage de ne pas privilégier l'aspect logistique, avec la proximité immédiate de deux axes routiers, pour lui substituer un critère de respect des risques liés à l'eau ?
- L'étude hydrogéologique, annexe 09, a relevé le niveau de la nappe sur un temps très court, entre octobre 2016 et février 2017 (p. 22). Elle dit que cette nappe est fortement corrélée aux relevés effectués depuis 1971 à Vaux-sur-Saint-Urbain, à 11 km de là. Or il y a eu depuis, en janvier 2018, crue de la Marne. Le piézomètre de Vaux en fait état :

<http://services.adeseaufrance.fr/pointeau/02648X0020/S1>

On voit le pic de ce début 2016, dans une décennie globalement descendante (réchauffement climatique, sécheresses plus intenses et plus longues dans notre région).

Le dossier, pièce 0047C, p. 223, annonçait qu'une mise à jour des trois relevés piézométriques sur la Joinchère serait présentée annexe 54. Or la Préfecture passe de l'annexe 53 à deux annexes 55, dont aucune ne concerne la piézométrie. Cette annexe 54 a-t-elle existé ? A-t-elle disparu ? Cette mise à jour se trouve-t-elle ailleurs ? Cela renforce le sentiment initial de rétention d'information.

Bien d'autres reproches sont adressables à ce dossier, mais comme nombre d'avis très argumentés ont précédé le mien, inutile de les reproduire peu ou prou.

Donc non à cette implantation, pour l'opacité et l'insincérité apparente de la procédure, pour les dangers en lien avec la nappe phréatique, pour diverses raisons que d'autres ont détaillées avant moi et mieux que je ne saurais le faire.

Maisons-Alfort le 20-12-2019